

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2010



L'an deux mille dix, le 29 mars à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de Lormes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. Fabien BAZIN, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 19/03/2010

Etaient présents : MM. BAZIN, LARGILLIERE, LACROIX, M. GROSJEAN, M BOURGEOT, M.VOILLOT, Mme PONS, Mme LUTREAU, Melle PERROT.

Procurations : M. PALENZUELA à M. GROSJEAN, Mme PINGUET à M. LARGILLIERE, M. PAUL à M. LACROIX, M. BOURGEOIS à M. BAZIN

Absents : M. JEANNIN, M. POINT

Secrétaire de séance : Mme LUTREAU

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Choix de l'entreprise qui réalisera l'exploitation des installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable
- 2/ Renouvellement d'une ligne de trésorerie
- 3/ DCE 2009
- 4/ Propositions de conventions :
 - ATESAT
 - Location de salle par la compagnie du Globe
 - Locations de VTT
- 5/ Frais à rembourser à un ancien membre du personnel.
- 6/ Prime exceptionnelle aux employés du service administratif
- 7/ Prime exceptionnelle aux employés de voirie
- 8/ Prise en charge d'un indigent par la commune
- 9/ Questions diverses

1/ Choix de l'entreprise qui réalisera l'exploitation des installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable

1/ Le Maire expose au Conseil municipal le résultat de la consultation des entreprises pour le marché par procédure adaptée, article 28 et 40 du code des marchés publics 2006 intitulé : « Exploitation des installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable » du 28/01/2010

2/ Les entreprises ont répondu à l'annonce légale :

- hydrelec – paganie 58 St Benin d'AZY
- Lyonnaise des eaux 89-Auxerre
- Veolia 58 – Nevers
- H2 Eaux – Environnement 71Etang sur Arroux

3/La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 mars 2010 et suite à l'envoi des dossiers aux quatre entreprises deux se sont retirées (Veolia et H2 Eaux), une n'a pas répondu (Lyonnaise des eaux) et Hydrelec-Paganie est la seule à avoir retourné l'offre pour une somme de 53 480 € HT/an

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise hydrelec – paganie.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres et lui demande l'autorisation de signer toutes les pièces relatives à l'exécution et au règlement des marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

2/ Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat n° AN 093139 établi par la caisse d'épargne et de prévoyance et des conditions générales des prêts, DECIDE :

Article 1 :

Pour financer les projets d'investissement pour lesquels la commune effectue une avance de trésorerie avant de toucher les subventions, la commune de Lormes, contracte auprès de la caisse d'épargne et de prévoyance une ouverture de crédit d'un montant de 160 000 € (cent soixante mille euros), au taux de T4M + 1,00 et dont le remboursement s'effectuera au plus tard le 28/02/2011

Article 2 :

M BAZIN, est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

3/ DCE 2009

La commission permanente du conseil général lors de sa séance du 07 septembre 2009 a attribué à notre collectivité une aide au titre de la Dotation Cantonale d'Équipement d'un montant de 5 607.00 € qui sera affectée au programme 200901 « Acquisition terrains Champigny » dont voici le plan de financement :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Acquisition	12 995.94 €	Subvention DCE 2009	5 607.00 €
Frais de bornage	242.07 €	Autofinancement	7 631.01 €
TOTAL	13 238.01 €	TOTAL	13 238.01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à demander la DCE.

4/ Propositions de conventions :

- ATESAT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention pour bénéficier de l'Aide Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour un montant décomposé comme suit :

- mission de base : 416.68 €
- mission « assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière : 20.81 €
- mission d'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie : 20.81 €
- Mission de gestion du tableau de classement de la voirie : 20.81 €
- Mission d'étude et de direction des travaux de modernisation de la voirie : 145.66 €

Le montant total de la convention serait donc porté à 624.27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- Location de salle par la compagnie du Globe

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'association « la compagnie du globe » souhaite louer la salle culturelle pour ses répétitions de la pièce de théâtre « Les Noces de Lucienne ».

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention pour l'occupation de la salle culturelle pour un montant de 4 000 €. Cette recette sera imputée au compte 752.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à demander la DCE.

- Locations de VTT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de location-vente du matériel de VTT avec Mme Catheliejne LOOTS.

Durée de la convention : 18 mois à partir du mois d'avril 2010

Montant : 102 €/mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

5/ Frais à rembourser à un ancien membre du personnel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater la somme de 52.52 € à Mme Agnès BAILLY pour une cotisation qui a été prélevée à tort lors de ses remplacements en 2007 et 2008. La commune de Lormes a reçu un remboursement de 132.14 € de l'IRCANTEC (part patronale et salariale)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme.

6/ Prime exceptionnelle aux employées du service administratif

Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable que le personnel administratif bénéficie à titre exceptionnel d'une indemnité complémentaire pour les élections régionales 2010.

Il propose au conseil municipal de récompenser ce service, en leur attribuant une indemnité exceptionnelle de 100 € chacune attribuée sur rémunération pour :

- Catherine HENRY
- Sandrine BIERRY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes.

7/ Prime exceptionnelle aux employés de voirie

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable que le personnel des services techniques bénéficie à titre exceptionnel, d'une prime pour les services rendus au cours de l'hiver 2009-2010 notamment pour les périodes de neige (surtout les weekends).

Il propose au conseil municipal de récompenser ces personnels en leur attribuant une prime exceptionnelle de 100 € chacun.

Il demande au conseil municipal de délibérer pour attribuer cette prime aux salariés concernés à savoir :

- Michel DUCROT
- Thierry GARNIER
- Rodolphe PIN
- Claude FRANCOIS
- Emmanuel MORMICHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes.

8/ Prise en charge d'un indigent par la commune

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre en charge les frais d'obsèques d'un indigent sur la commune pour un montant de 2 567.81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention :

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes.

Madame LUTREAU demande qu'une réunion puisse être organisée pour trouver une position commune au conseil sur ces questions. Le Maire rappelle que la position de la commune doit être avant tout solidaire dans ce genre de cas.

9/Questions diverses

9-A- NON DEMANDE DE REMBOURSEMENT A DOMINIQUE GIN

Madame GIN, mise à disposition des écoles qui exerce en tant qu'adjoint technique de 2ème classe, a perçu pendant quelques années un salaire basé sur un nombre d'heures supérieur à ce qu'elle réalisait réellement. La faute est imputable à la commune,

Monsieur le Maire propose donc de ne pas demander le remboursement de ces sommes à l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.